



Code de vie

Bloc A : Respect de soi et des autres	Consignes du personnel de l'école	<ul style="list-style-type: none"> • Pour me sentir bien et en sécurité à l'école • Pour établir des relations positives avec les autres 				<ul style="list-style-type: none"> • La démarche d'intervention se veut éducative et non punitive. Elle mobilise l'enfant et les divers intervenants dans la poursuite d'une des missions de l'école qui est de socialiser.
	Paroles					
	Gestes					
	Attitudes					
	Autres :					
Bloc B : Respect des procédures	Cloches	<ul style="list-style-type: none"> • Pour assurer un bon climat de travail dans l'école • Pour circuler en sécurité • Pour éviter les vols, les disputes 	Après 3 rappels : Rencontre avec le ou la titulaire Réflexion écrite signée par un parent.	L'enfant se donne une mission réparatrice.	Après 4 rappels : Rencontre avec la direction.	Au 6e avertissement pour la même règle de vie : Non-respect chronique des règles. Intervention pour un agir majeur
	Règles de la récréation					
	Circulation dans les corridors					
	Bicyclettes					
	Neige					
	Autres :					
Bloc C : Respect de l'environnement	Biens d'autrui	<ul style="list-style-type: none"> • Pour apprendre à reconnaître la valeur des choses qui m'entourent 				<ul style="list-style-type: none"> • Les intervenants supportent l'élève dans une démarche : <ul style="list-style-type: none"> ➤ de résolution de conflits; ➤ de résolution de problèmes; ➤ de réparation. • Le permis de conduite assure un suivi personnalisé et la communication claire entre tous les intervenants. • L'auto-évaluation permet à l'élève de prendre en charge et de développer un comportement social positif.
	Biens personnels					
	Changement de chaussures					
	Autres :					



Notre engagement

À l'école Hélène-Boullé, nous nous engageons ensemble afin de vivre dans un **milieu sain** et **sécuritaire** pour tous. Ici, la « loi de la parole » est de mise. Chaque individu aux prises avec une situation de violence ou d'intimidation est invité à parler à un adulte de l'école. Nous nous engageons à agir afin que la situation se règle rapidement.

Toutes les personnes témoins de situations de violence ou d'intimidation s'engagent à parler, à devenir des témoins actifs et à faire partie de la solution.

Ici, chaque personne est invitée à « Oser être pour oser devenir ! » Oser être soi-même et se respecter dans ce qu'on est pour oser devenir des personnes responsables de nos choix et nos actions.

Aucun échange comportant de la violence ou de l'intimidation, de quelque type que ce soit verbal, physique, social ou électronique n'est acceptable.

Également, j'ai pris connaissance du Code de vie de l'école et je m'engage à le respecter.

Ici, nous voulons que chaque personne de notre école soit traitée et agisse avec civisme, dans un souci d'égalité et de respect des différences.

J'ai pris connaissance de ton engagement et je t'assure de mon support tout au long de cette année pour t'aider à respecter le Code de vie de ton école.



Non à l'intimidation en 5 étapes

- 1 Mettre fin à la violence en demandant l'arrêt du comportement
- 2 Nommer le type de violence observé
- 3 Orienter vers les comportements attendus
- 4 Vérifier l'état de l'élève victime
- 5 Remplir la fiche de signalement et la remettre à adulte de l'école



On parle d'intimidation lorsqu'il y a :

- Intention ou non de faire du tort
- Une inégalité de pouvoir
- Des sentiments de détresse de la part de la victime
- Répétition ou non des gestes ou paroles sur une certaine période